CONSTITUTION ET RÉGLEMENS

DE

L'ASSOCIATION ST. FRANCOIS XAVIER

DE MONTRÉAL.

BUT DE L'ASSOCIATION.

Le but de cette association est de réunir ensemble tous les citoyens Canadiens-Français, Catholique-Romains, pour former une union de fraternité et de bienfaisance, par le moyen d'une légère contribution mensullee qui formera un fonds auquel tout associé qui en aura observé les régles et constitution aura droit pour lui en cas de maladie, et pour sa veuve et ses enfans après sa mort.

51353